

Gabriel Zucman

**La richesse cachée
des nations**

Enquête sur les paradis fiscaux

**LES LEÇONS
DE PANAMA PAPERS**

Nouvelle édition augmentée

La richesse cachée des nations

Gabriel Zucman

**La richesse cachée
des nations**

Enquête sur les paradis fiscaux

NOUVELLE ÉDITION, REVUE ET AUGMENTÉE

LA REPUBLIQUE DES IDEES



Seuil



Collection dirigée
par Pierre Rosanvallon
et Ivan Jablonka

(ISBN 1^{re} publication : 978-2-02-111431-7)

ISBN : 978-2-02-137571-8

© Éditions du Seuil et La République des Idées, novembre 2013,
et octobre 2017 pour la nouvelle édition

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.seuil.com

Préface

à la deuxième édition

Depuis la première édition de ce livre en 2013, les fuites – ou *leaks* – en provenance des paradis fiscaux se sont succédé. En 2014, les *Lux Leaks* ont révélé la façon dont le Luxembourg permet aux multinationales d’alléger leurs impôts. En 2015, lors des *Swiss leaks*, le Gotha de la planète a été pris en flagrant délit de fraude fiscale dans la filiale suisse du géant bancaire HSBC. En 2016 enfin, les *Panama Papers* ont provoqué une onde de choc mondiale, en montrant concrètement comment responsables politiques, criminels ou simples particuliers ont recours à des sociétés-écrans pour dissimuler leur fortune.

La principale nouveauté de cette deuxième édition consiste à tirer les leçons de ces *leaks*. Grâce à une coopération avec des administrations fiscales de plusieurs pays, j’ai pu analyser le profil des individus qui apparaissent dans ces fichiers fuités. Les résultats de cette enquête sont analysés dans un nouveau chapitre, « Les leçons des *Panama Papers* ». En outre, tous les chiffres de l’ouvrage ont été actualisés sur la base des statistiques disponibles à l’été 2017. Depuis 2013, le montant des avoirs détenus dans les paradis fiscaux a continué à croître (au même rythme environ que le patrimoine financier mondial). Il atteint désormais 7 900 milliards d’euros.

Cette nouvelle édition décrypte également les progrès réalisés entre 2013 et 2017 dans la lutte contre les paradis fiscaux. Une des mesures phares préconisée dans la première édition de cet ouvrage – mettre en place un échange automatique de données entre les banques *offshore* et les institutions financières nationales – est en passe de devenir réalité. Les principaux paradis fiscaux ont accepté d’y prendre part. Certains ont commencé à l’appliquer en 2017 ; d’autres, comme la Suisse, ont demandé un délai de clémence et attendent 2018. C’est une avancée remarquable, qui prouve que des progrès peuvent être réalisés en matière de transparence financière en peu d’années.

Malgré ce pas en avant, la fraude fiscale continue de prospérer, car les politiques mises en œuvre pour la contrecarrer buttent sur un obstacle majeur. L’échange automatique de données ne peut fonctionner que si les détenteurs des fortunes dissimulées sont bien identifiés. Or, en même temps que la pression internationale sur les paradis fiscaux s’est accentuée, l’opacité financière s’est renforcée. Les statistiques disponibles montrent que la majorité des avoirs détenus *offshore* est désormais camouflée derrière des sociétés-écrans, des trusts ou des fondations, grâce auxquels ils continuent d’échapper à l’impôt.

Les paradis fiscaux recentrent leurs activités sur les ultra-riches, dont le patrimoine ne cesse de croître – plus vite que l’économie mondiale. La fraude devient ainsi un sport d’élite, auquel les gouvernements s’attaquent en s’en remettant à la bonne foi des institutions financières de Suisse ou des îles Caïmans, dont l’intérêt est pourtant diamétralement opposé au leur. Le tout dans un épais brouillard statistique.

Pour progresser, il faut – aujourd’hui plus que jamais – instaurer des sanctions contre les paradis fiscaux, et, grâce à un cadastre financier mondial, dissiper l’opacité qui entoure la richesse planétaire et sa répartition. Il s’agit d’une condition indispensable pour une plus grande justice économique globale.

INTRODUCTION

Agir contre les paradis fiscaux

Les paradis fiscaux sont au cœur des crises financières, budgétaires et démocratiques qui secouent la planète. Qu'on en juge : au cours de cinq années seulement, de 2012 à 2017, la Commission européenne a démontré qu'une des plus grandes entreprises au monde, Apple, s'exonère de dizaines de milliards d'impôts grâce à des accords secrets et illégaux avec l'Irlande ; en France, le ministre du Budget a dû démissionner parce qu'il avait fraudé le fisc pendant vingt ans depuis ses comptes cachés ; en Russie, en Argentine, en Islande, au Pakistan, on a découvert que des responsables politiques de premier plan utilisaient des sociétés-écrans au Panamá en tout anonymat ; à Chypre, les banques ont pratiquement fait faillite, plongeant des millions d'habitants dans la misère. Accepter ce *statu quo* semble irresponsable.

Chaque pays a bien sûr le droit de choisir ses formes de taxation. Mais quand le Luxembourg offre aux sociétés multinationales des régimes fiscaux dérogatoires, quand les îles Vierges britanniques permettent aux blanchisseurs de créer des sociétés-écrans pour un sou, quand la Suisse dissimule dans ses coffres, à l'abri des regards indiscrets, les fortunes d'élites corrompues, ce sont les revenus des nations étrangères qu'ils dérobent. Les

paradis fiscaux y gagnent au change – ils engrangent de généreuses commissions, et acquièrent parfois une influence démesurée sur la scène internationale. Mais le reste d'entre nous y perd. En fin de compte, les impôts qui sont évadés ici doivent être compensés par une taxation plus lourde des contribuables qui respectent la loi, en Europe, aux États-Unis et dans les pays en voie de développement. Rien dans la logique du libre-échange ne justifie un tel larcin.

Le coût des paradis fiscaux

Pour les uns, le combat est perdu d'avance. De Londres au Delaware, de Hong Kong à Zurich, les centres *offshore* sont des rouages essentiels du capitalisme financier, utilisés par les riches et les puissants du monde entier. On ne peut rien y faire, assurent-ils : certains pays proposeront toujours moins de taxes et de règles que leurs voisins. L'argent trouvera toujours son havre : frappez ici, il partira là-bas. Le capitalisme sans paradis fiscal est une utopie, et l'imposition progressive des revenus et des fortunes est vouée à disparaître, sauf à s'engager dans la voie du protectionnisme.

Pour les autres, la bataille est presque gagnée. Grâce à la détermination des gouvernements et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), grâce aux multiples scandales et révélations, les paradis fiscaux vont bientôt agoniser. Sous les coups de boutoir des grands pays en quête de nouvelles recettes depuis la crise financière de 2008-2009, tous ont promis d'abandonner le secret bancaire, et les multinationales vont enfin rendre des comptes et payer leur dû. C'est le triomphe de la vertu.

Ce qui manque cruellement à ce débat, ce sont des chiffres. L'évasion fiscale des plus fortunés et des grandes sociétés peut être stoppée, mais à condition de disposer de statistiques permettant

d'en mesurer l'ampleur, d'appliquer des sanctions appropriées aux pays qui la favorisent, et de suivre les progrès réalisés.

C'est pour combler cette lacune que j'ai écrit ce livre, une enquête économique approfondie sur l'univers des paradis fiscaux. J'ai mobilisé, pour la conduire, l'ensemble des sources disponibles sur les investissements internationaux des pays, les balances des paiements, les bilans des banques et leurs positions hors bilan, la fortune et le revenu des nations, les comptes des sociétés multinationales et les archives des établissements suisses. Une grande partie de ces statistiques n'avait jamais été utilisée auparavant, et c'est la première fois que toutes ces informations sont rassemblées, confrontées et analysées dans un même objectif : exposer au grand jour les activités des paradis fiscaux et leurs coûts pour les nations du monde entier.

Disons-le d'emblée : ces statistiques ont de nombreuses imperfections, et les résultats de mon enquête sont donc tout sauf définitifs. Notre système de mesure de l'activité financière mondiale est sur bien des plans gravement défaillant. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas l'utiliser. D'abord parce que, malgré leurs limites, les données disponibles fournissent un éclairage irremplaçable sur l'activité des paradis fiscaux. Et, surtout, parce qu'il n'y a aucun progrès envisageable sans estimation chiffrée de l'ampleur de la fraude. Ce n'est que sur la base d'une telle évaluation, même imparfaite, qu'il est possible d'imposer des sanctions et de suivre la réalité des progrès dans la lutte contre ce fléau.

La principale conclusion de mon enquête est que l'évasion fiscale prospère, en dépit de quelques progrès réalisés à partir de 2013. À l'échelle mondiale, 8 % du patrimoine financier des ménages est détenu dans les paradis fiscaux. Pour l'Union européenne, cette fraction est encore plus élevée, de l'ordre de 11 %. Selon les dernières informations disponibles, les fortunes étrangères détenues en Suisse atteignaient 2 100 milliards d'euros au printemps 2017. Depuis avril 2009, date du sommet de

Londres au cours duquel les pays du G20 ont décrété la « fin du secret bancaire », elles ont augmenté de 25 %. L'évasion fiscale internationale prive les États du monde entier d'environ 155 milliards d'euros chaque année. Et encore ne s'agit-il ici que d'individus.

Car les entreprises elles aussi ont recours aux paradis fiscaux. Les multinationales délocalisent une fraction considérable de leurs bénéfices vers les Bermudes, le Luxembourg et autres îles Caïmans. Plus de la moitié de tous les bénéfices réalisés par des sociétés américaines hors des États-Unis sont aujourd'hui enregistrés dans des pays à fiscalité nulle ou presque. Certes, ces transferts ne correspondent pas nécessairement à de la fraude pure et simple, car les multinationales essaient en général de suivre la lettre de la loi, à défaut de son esprit. Mais le coût de cette optimisation fiscale est énorme – 120 milliards d'euros par an pour les seules entreprises américaines. Et il ne profite essentiellement qu'aux actionnaires – c'est-à-dire aux plus riches d'entre nous –, qui voient leurs dividendes ainsi gonflés.

Que faire ?

Afin de lutter efficacement contre l'évasion et l'optimisation fiscales, ce livre présente un plan d'action concret et réaliste, qui s'articule autour de trois axes.

L'objectif numéro un – et la proposition centrale formulée dans cet ouvrage – est de créer un cadastre mondial des titres financiers enregistrant les propriétaires de chaque action et de chaque obligation. Il s'agit d'une condition indispensable pour pouvoir taxer les grandes fortunes du XXI^e siècle. Une utopie ? Des registres de ce type existent déjà, mais ils sont parcellaires et conservés par des sociétés privées telles que la Depository Trust Corporation aux États-Unis et la banque luxembourgeoise Clearstream. L'objectif est simplement de

les fusionner, d'en élargir le champ et d'en transférer la propriété aux États. En 1791, pendant la Révolution, l'Assemblée constituante a créé le cadastre de la France pour recenser toutes les propriétés immobilières, en consigner la valeur et abolir ainsi les privilèges qui minaient l'Ancien Régime – la non-imposition de la noblesse et du clergé. Il faut aujourd'hui créer le cadastre financier du monde pour mettre fin aux injustices qui, sinon, risquent à terme de miner les régimes démocratiques. Un cadastre financier mondial non seulement porterait un coup sévère à la fraude, mais permettrait aussi de mieux mesurer les inégalités, de davantage réguler les flux de capitaux internationaux et de lutter efficacement contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme – autant d'enjeux majeurs des décennies à venir.

Comment contraindre l'ensemble des paradis fiscaux à coopérer ? Il ne suffit pas de leur demander poliment de renoncer à l'opacité financière qui aujourd'hui fonde leur prospérité. Le deuxième volet du plan d'action que je propose consiste à appliquer des sanctions proportionnelles aux pertes qu'ils font subir aux autres nations. Quelle que soit leur utilité, ce ne sont ni les appels à plus de transparence, ni de nouvelles lois, ni davantage de fonctionnaires, qui feront changer les choses au Luxembourg ou à Singapour. Pour modifier les comportements, il faut punir les institutions financières et les pays qui facilitent l'évasion fiscale. La bonne nouvelle est qu'aucun territoire ne peut s'opposer à la volonté commune des États-Unis et des grands pays de l'Union européenne. Le combat est donc gagnable, à condition que les gouvernements n'aient pas peur d'appliquer des sanctions proportionnelles aux pertes qu'ils essuient, par exemple en imposant des tarifs douaniers contre les territoires non coopératifs. Les paradis fiscaux ont beau être des géants financiers, ce sont dans l'ensemble des nains économiques et politiques. Tous dépendent massivement de leur commerce. C'est leur faiblesse ; c'est par là qu'il faut les contraindre.

Troisièmement, il nous faut repenser l'impôt sur les sociétés. Celui-ci est à bout de souffle, et ce ne sont pas les rustines préconisées par l'OCDE qui y changeront grand-chose. L'impôt sur les sociétés du XXI^e siècle doit taxer les profits globaux des multinationales et non, comme aujourd'hui, leurs profits pays par pays, car ces derniers sont manipulés par des armées d'experts-comptables. Un impôt sur les bénéfices globaux augmenterait les recettes fiscales d'environ 20 % – essentiellement au profit des grands pays d'Europe et des États-Unis, où les rois de l'optimisation fiscale, les Google, Apple et Amazon, font l'essentiel de leurs ventes mais ne paient rien ou presque.

Démythifier la finance *offshore*

Au-delà du constat et du plan d'action, ce livre vise à démythifier l'activité des paradis fiscaux. À en croire la plupart des commentateurs, les montages qui y sont réalisés rivalisent de complexité. Face à tant de virtuosité, les citoyens sont désarmés, les vieux États-nations sont impuissants, les experts eux-mêmes sont dépassés. La conclusion en est généralement que toute reprise en main est impossible.

En réalité, les montages réalisés par les banquiers et les comptables, démontés dans les pages qui suivent, sont souvent d'une grande simplicité. Certains fonctionnent à l'identique depuis près d'un siècle. Il y a bien sûr eu des innovations, parfois absconses. Et il ne faut pas nier qu'il reste encore des aspects du fonctionnement des paradis fiscaux que personne ne comprend vraiment bien. Mais, comme cet ouvrage le démontre, nous en savons largement assez pour pouvoir agir contre la fraude.

Les économistes ont leur part de responsabilité dans l'impression de mystère qui entoure encore les paradis fiscaux. Les universitaires se sont pendant trop longtemps désintéressés

du sujet. Mais la situation s'inverse, et on est en droit d'espérer d'importantes avancées dans un futur proche. Le fait demeure que la plupart des progrès dans la compréhension des paradis fiscaux réalisés jusqu'à présent – progrès remarquables à bien des égards – sont à mettre au crédit non d'économistes, mais d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales, de journalistes, de politistes, d'historiens, de juristes et de sociologues pionniers.

L'approche que j'adopte dans ce livre diffère des précédentes ; elle les complète et ne prétend nullement les éclipser. La spécificité de ma démarche est de se fonder d'abord sur des statistiques. Les cas individuels ne m'intéressent pas. Indispensables pour susciter la prise de conscience, voire le scandale, ils sont d'un faible secours pour guider l'action. On ne croisera ici ni oligarques, ni dictateurs africains, ni banquiers véreux, ni grands argentiers de la City, si ce n'est dans les chiffres. Cet ouvrage se concentre sur l'analyse des données et de leurs implications, dans le respect de leur contexte historique, de leur spécificité et de leurs limites¹.

1. Ces données sont rassemblées sur « La richesse cachée des nations », www.gabriel-zucman.eu. Cette page internet détaille tous les calculs sur lesquels s'appuient les résultats présentés dans ce livre. Chiffres, tableaux, graphiques : tous peuvent être vérifiés et reproduits à la virgule près, en toute transparence. Ce travail est le fruit de plusieurs années de recherches rigoureuses, mais certainement pas définitives, commencées lors de ma thèse de doctorat (*Trois essais sur la répartition mondiale des fortunes*, EHESS, 2013). Je remercie d'avance les lecteurs qui voudront bien me faire part de leurs réactions, critiques et suggestions pour améliorer ma démarche.

CHAPITRE PREMIER

Un siècle de finance *offshore*

Que font les paradis fiscaux ? Pour sortir des imprécations floues (donc inoffensives), il faut d'abord dissiper le brouillard qui, trop souvent, enveloppe leur activité. Et pour cela, rien de mieux que de se plonger dans l'histoire du premier d'entre eux, la Suisse, car elle est triplement instructive.

La Confédération helvétique est la plus ancienne place mondiale pour la gestion de fortune – et aujourd'hui encore la plus importante –, ce qui va nous permettre de décrypter tous les mécanismes de dissimulation qui, à partir de Genève, ont essaimé dans le monde entier. Son histoire est riche d'enseignements sur l'ingéniosité que les banquiers peuvent déployer pour déjouer les attaques contre l'opacité financière. Enfin et surtout, la Suisse est de loin le paradis fiscal pour lequel on dispose des données les plus fournies. Sur la base de ces informations exceptionnelles, ce chapitre décrit l'évolution globale du montant des fortunes cachées dans les banques helvétiques depuis le début du XX^e siècle jusqu'à nos jours.

Naissance d'un paradis fiscal

Le fabuleux destin de la place financière suisse commence dans les années 1920, quand, à la suite de la Première Guerre mondiale, les principaux pays se mettent à taxer fortement les grandes fortunes. Pendant tout le XIX^e siècle, les plus grandes familles européennes ont pu accumuler des richesses en ne payant pas d'impôt ou presque. En France, à la veille de la Grande Guerre, un dividende de 100 francs en vaut 96 après impôt. En 1920, le monde a changé. La dette publique a explosé ; l'État s'est engagé à indemniser les victimes des dommages de guerre et doit payer les retraites des anciens combattants. Le taux marginal supérieur de l'impôt sur le revenu est porté à 50 % en 1920 ; il atteint 72 % en 1924. L'industrie de l'évasion fiscale peut naître. Elle voit le jour à Genève, Zurich et Bâle, en profitant de plusieurs tendances de fond favorables.

La Suisse ne part pas de rien. À la veille du conflit mondial, elle possède déjà une industrie financière en ordre de marche, avec un réseau bien développé d'établissements de crédit. Les banques se sont cartellisées au début du siècle (l'Association suisse des banquiers naît en 1912). Elles parviennent ainsi à faire payer des taux d'intérêt relativement élevés au gouvernement helvétique, ce qui les rend très profitables¹. Elles bénéficient depuis 1907 de la présence d'un prêteur en dernier ressort, la Banque nationale suisse, à même d'intervenir en cas de crise et d'assurer la stabilité d'ensemble du système. Enfin, la Confédération jouit d'une garantie de neutralité perpétuelle de la part des grandes puissances depuis le congrès de Vienne de 1815, ce qui lui a permis de sortir indemne de la Première Guerre mondiale et des bouleversements sociaux qui l'ont accompagnée.

1. Cf. Malik Mazbouri, *L'Émergence de la place financière suisse (1890-1913)*, Lausanne, Antipodes, 2005.

Le boom de l'industrie de l'évasion fiscale est aussi rendu possible par la transformation des formes de la fortune. Dans les pays industrialisés, la richesse mobilière a, depuis le milieu du XIX^e siècle, pris le pas sur la terre. En 1920, le patrimoine des plus riches est essentiellement composé de titres financiers : actions, obligations émises par la puissance publique ou par des grandes entreprises privées. Ces titres prennent la forme de bouts de papier semblables à de gros billets de banque. Comme les billets, la plupart des titres ne sont pas nominatifs, mais « au porteur » : quiconque se trouve en leur possession en est le propriétaire légal. Nul besoin, donc, d'être enregistré dans un cadastre. La différence avec les billets est que les actions et les obligations peuvent avoir une valeur extrêmement élevée, jusqu'à plusieurs millions d'euros d'aujourd'hui. En d'autres termes, il est possible de détenir une énorme fortune en tout anonymat.

À vouloir garder ses titres chez soi, dans un bas de laine, on s'expose à se les faire voler, et les propriétaires cherchent donc des endroits sûrs pour les laisser en dépôt. Afin de répondre à cette demande, les banques européennes ont développé à partir du milieu du XIX^e siècle une nouvelle activité : la gestion de fortune. Le service de base consiste à fournir un coffre dans lequel les épargnants peuvent conserver leurs actions et leurs obligations en toute sécurité. La banque s'occupe ensuite de récolter les dividendes et les intérêts. Autrefois réservés aux plus riches, ces services deviennent dans l'entre-deux-guerres accessibles à tous les « petits capitalistes ». Les banques suisses sont elles aussi présentes sur ce marché. Mais – point capital – elles offrent un service supplémentaire : la possibilité de frauder. Les épargnants qui leur confient leurs avoirs peuvent omettre de déclarer les intérêts et dividendes qu'ils touchent sans risque d'être repérés, car il n'y a aucune communication entre les établissements helvétiques et les pays étrangers.

La fraude fiscale racontée à ceux qui ne la pratiquent pas

Pendant la plus grande partie du ^{xx}e siècle, on pouvait facilement transporter d'immenses fortunes à travers les frontières, en voyageant avec ses titres « au porteur ». Ce n'est plus le cas aujourd'hui, car les titres ont été dématérialisés : ils n'existent plus que sous forme électronique. Pour mettre son argent à l'abri, il reste deux grandes techniques. La première consiste à déplacer des valises de billets de banque, mais c'est risqué. La seconde solution – celle du virement électronique – est donc bien plus courante.

Prenons un exemple imaginaire, celui de M. Maurice, président-directeur général de la société parisienne Maurice & Cie, une entreprise de huit cents salariés dont il est l'unique actionnaire. Pour envoyer 10 millions d'euros en Suisse, M. Maurice procède en trois étapes. Il crée d'abord une fausse société, domiciliée (par exemple) dans l'État américain du Delaware, où les contrôles sont très limités. Il fait ensuite ouvrir un compte à Genève au nom de cette société, ce qui est une affaire de quelques heures. Enfin, l'entreprise Maurice & Cie achète des services fictifs à la société du Delaware (des conseils par exemple) et, pour les payer, verse de l'argent sur le compte suisse. Le transfert a l'apparence de la légalité. Il y a peu de chances qu'il soit détecté par les contrôles antiblanchiment qui existent au sein des banques, car les entreprises font des millions de transferts tous les jours vers la Suisse et les autres grandes places *offshore*, et il est impossible d'identifier en temps réel ceux qui sont légaux (par exemple les sommes payées à de véritables exportateurs) et ceux qui ne le sont pas (l'argent qui fuit le fisc).

Le bénéfice pour M. Maurice est double. En payant de faux conseils, il réduit d'abord les profits imposables de Maurice & Cie et, donc, l'impôt sur les sociétés dont il doit s'acquitter en France. Ensuite, une fois l'argent arrivé en Suisse, celui-ci est placé sur les marchés internationaux et génère des revenus, intérêts, dividendes et plus-values. À moins que la banque ne les révèle, le fisc français n'en aura pas connaissance, ce qui permet à M. Maurice de se soustraire à l'impôt sur le revenu en omettant de les déclarer sur sa feuille d'impôt.

Antoine VAUCHEZ
Démocratiser l'Europe
(2014)

François DUBET
La Préférence pour l'inégalité
Comprendre la crise des solidarités
(2014)

Claudia SENIK
L'Économie du bonheur
(2014)

Julia CAGÉ
Sauver les médias
Capitalisme, financement participatif et démocratie
(2015)

Laurent DAVEZIES
Le Nouvel Égoïsme territorial
Le grand malaise des nations
(2015)

Éric MAURIN
La Fabrique du conformisme
(2015)

Hervé LE BRAS
Le Nouvel Ordre électoral
Tripartisme contre démocratie
(2016)

Irène THÉRY
Mariage et Filiation pour tous
Une métamorphose inachevée
(2016)

Grégoire KAUFFMANN
Le Nouveau FN
Les vieux habits du populisme
(2016)

François DUBET
Ce qui nous unit
Discriminations, égalité, reconnaissance
(2016)

Pierre VELTZ
La Société hyper-industrielle
Nouvelles formes productives et territoriales
(2017)

Annabelle ALLOUCH
La Société du concours
L'empire des classements scolaires
(2017)